

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE TRILPORT



5.4 Zonage Eaux Pluviales et Eaux Usées

Mairie

5 Rue du général-de-Gaulle

77470 Trilport

Tél. : [01 60 09 79 30](tel:0160097930)

www.trilport.fr

VISA

PROJET DE PLU

arrêté le 21/01/2016

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE TRILPORT



5.4.2. Zonage Eaux Pluviales et Eaux Usées : zonage eau pluviale

PROJET DE PLU
arrêté le 21/01/2016

Mairie
5 Rue du général-de-Gaulle
77470 Trilport
Tél. : [01 60 09 79 30](tel:0160097930)
www.trilport.fr

VISA

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX PLUVIALES

REÇU
28 SEP. 2007
SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX



Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Avenue Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tél : 01.64.13.31.50
Fax : 01.64.13.31.51
e. mail : bev.ruby@wanadoo.fr

Dossier : TFM 3198 Fichier : TFM3198_zonage.dwg Echelle : 1/5000

Indice	Modification	Date	Visa destinataire	Visa contrôleur
0	1ère édition	5/12/2006	S.P.	E.P.
A	2ème édition	janvier 2007	S.P.	E.P.
B				
C				
D				

Légende générale :

- Limite communale
- Réseau eaux usées
- Réseau eaux pluviales
- Canalisation de refoulement
- Fossé
- Regard
- Grille
- Avaloir
- Numérotation regard

Légende concernant le zonage d'assainissement :

Pour toute imperméabilisation supplémentaire ou nouvelle demande de permis de construire, seront applicables les dispositions suivantes :

- Zone urbaine à fortes contraintes hydrauliques locales : tout apport d'eaux pluviales aux réseaux interdit. Si l'infiltration est techniquement impossible, il sera imposé une régulation des débits rejetés au réseau de collecte des eaux pluviales afin de ne pas aggraver la situation conformément à la loi sur l'eau.
- Zone urbaine sans contraintes hydrauliques locales majeures : gestion préférentielle des eaux pluviales à la parcelle par infiltration, rejet des eaux pluviales aux réseaux existants autorisé avec limitation du débit.
- Zone rurale sensible aux ruissellements où des pratiques agricoles visant à ne pas favoriser les écoulements d'eaux vers les fonds de vallées sont souhaitables.

NB : Les prescriptions concernant la gestion des eaux pluviales sont détaillées dans le dossier d'enquête publique d'assainissement

